

COVID-19 :

Organisation des soins pour limiter les risques

La reprise des consultations nécessite des mesures visant à limiter le risque de propagation du Covid-19 au sein des cabinets d'ostéopathie.

Par ce document, Ostéopathes de France vous indique les recommandations qu'il pense adéquates dans le cadre de notre profession, mais vous êtes évidemment les seuls décisionnaires des démarches à suivre au sein de votre cabinet.

Critères de non prise en charge des patients

- un patient ayant présenté des signes évocateurs du Covid-19 dans les 14 derniers jours
- un membre de l'entourage du patient ayant présenté des signes évocateurs du Covid-19 dans les 14 derniers jours
- un patient, ou un membre de son entourage, ayant été détecté positif symptomatique ou asymptomatique au Covid-19. Dans ce cas, la consultation sera reportée après la levée de l'isolement du foyer par le médecin traitant.

Si un patient présente un ou plusieurs facteurs de risque (comme ceux évoqués dans le questionnaire patient), à vous de décider de sa prise en charge ou non.

Malgré le questionnaire, si un patient se retrouve en consultation et présente des symptômes suspects et en l'absence de dépistage, veuillez renvoyer le patient vers son médecin traitant ou le SAMU (15) en fonction de la sévérité de ses symptômes.

Les gestes barrières

Respecter et faire respecter les gestes barrières qui sont rappelés aux patients par affichage :

- Distanciation sociale d'un mètre (pas d'embrassade ni de serrage de mains)
- Se laver les mains régulièrement
- Tousser/éternuer dans son coude ou un mouchoir jetable
- Se moucher dans un mouchoir jetable et le jeter dans une poubelle fermée

Mesures d'hygiène avant l'entrée du patient dans la salle de consultation

- Demander au patient de venir à l'heure précise du rendez-vous
- En cas de salle d'attente individuelle : ne mettre qu'une seule chaise en plastique ou ne pas mettre de chaise
- En cas de salle d'attente commune : si possible, les faire patienter en dehors de l'enceinte et aller les chercher dehors à l'heure du rendez-vous
- Limiter les surfaces inertes en contact avec les patients : supprimer le mobilier et revues de la salle d'attente, condamner les WC ou désinfecter après chaque passage, ouverture des portes uniquement par le praticien
- Limiter à une personne le nombre d'accompagnant et uniquement pour les mineurs

Équipement de protection du praticien

Afin d'assurer une protection optimale au patient et au praticien, il faudrait adopter l'équipement suivant :

- Masque chirurgical de préférence, à changer toutes les 3 heures
- Tenue de soins complète (tunique et pantalon) changée quotidiennement et lavée à 60°
- Sur-blouse à chaque consultation car nos tenues sont amenées à frôler les patients durant les consultations
- Lunettes de protection fortement recommandées
- Charlotte ou calot sur les cheveux indispensable

Conscient de la problématique d'approvisionnement de ce matériel et du financement conséquent, chacun est libre de s'équiper du mieux qu'il peut afin d'assurer un maximum de protection.

Mesures d'hygiène après l'entrée du patient dans la salle de consultation

- Supprimer les housses de table en tissu et préférer le drap d'examen à usage unique ou un drap lavable qui sera ensuite stocké dans un sac ou bac dédié avant le lavage à 60°C
- Se laver les mains avant tout premier contact physique avec le patient
- Enfiler une sur-blouse
- Faire porter un masque au patient qu'il ramène ; s'il n'en a pas, lui en fournir un
- Prendre la température frontale du patient
- Inviter le patient à se laver les mains avec une solution hydroalcoolique proposée par le praticien
- Pendant la consultation, ne pas répondre au téléphone et attendre la pause entre les patients
- Si utilisation d'un télésecrétariat : penser au transfert permanent
- Enlever et jeter la sur-blouse dans une poubelle fermée après utilisation, puis se laver immédiatement les mains
- En cas de contact d'une surface inerte sans lavage des mains préalable, nettoyer la surface en contact avec une lingette détergente-désinfectante à usage unique
- Concernant le paiement (quel qu'il soit) et la facturation, se laver les mains avant et après. Si paiement en carte bancaire, prévoir une protection du terminal facile à désinfecter (exemple : papier cellophane).

Mesures d'hygiène après la sortie du patient de la salle de consultation

Prévoir une pause entre chaque patient permettant d'appliquer les points suivants :

- Nettoyer et désinfecter toutes les surfaces en contact avec ce dernier (bureau, chaise, table de soins, stylo,...)
- Aérer la pièce
- Dans la salle d'attente, désinfecter chaque surface ayant été en contact avec le patient en utilisant une lingette à usage unique avec un détergent-désinfectant ou à l'eau de javel diluée avant tout prochain contact avec ces surfaces
- Une fois par jour, désinfecter les sols et les surfaces à l'eau de javel avec un bandeau de lavage à usage unique

Il est bien entendu nécessaire que vous adaptiez ces recommandations à votre situation.